



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 465-2020

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 465-2020 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 82 000\$ POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À LA CONFECTION DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL DE 2023-2025 ET 2026-2028

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation, sur demande, à info@ville.lescedres.qc.ca

Donné à Les Cèdres, ce 12^e jour du mois de février 2021.



Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 465-2020** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 12 février 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de février 2021.



Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier